



Centre Communal d'Action Sociale

DE LA VILLE DE SAINT-MAURICE

SÉANCE DU 30 JANVIER 2024

Nombre d'administrateurs composant le Conseil d'administration : 15

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Nombre d'administrateurs présents à la séance : 10

Nombre d'administrateurs représentés à la séance : 4

Nombre d'administrateur excusé :

Nombre d'administrateur absent : 1

L'an deux mille vingt-quatre le 30 janvier à 9 h 30, les administrateurs composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Maurice se sont réunis au nombre de 10 en lieu ordinaire de leur séance, à la Mairie sous la présidence de Madame Krystina BEHETRE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Maurice, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement par voie dématérialisée le 25 janvier 2024.

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames Krystina BEHETRE, Rolande BRIOT, Hélène COUPE, Dominique GRADOS, Magdalena AMOURETTI, Tiffany FARLEY, Catherine VILLENEUVE et Gisèle PASQUIER.

- Messieurs Gilles BAS et François BEHAGUEL

ETAIENT REPRESENTES :

- Monsieur Igor SEMO a donné pouvoir à Madame Krystina BEHETRE,
- Monsieur Jean-Marie MARZIO a donné pouvoir à Madame Rolande BRIOT
- Monsieur Philippe COUDURIER a donné pouvoir à Madame Gisèle PASQUIER
- Madame Pascale CHENNE a donné pouvoir à Madame Hélène COUPE

ETAIT EXCUSEE :

ETAIT ABSENT :

- Monsieur Patrick GRANGE

**I) REGIME D'ATTRIBUTION DES AIDES SOCIALES A COMPTE DU 1^{er}
JANVIER 2024**

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE
14 VOIX POUR
0 ABSTENTION**

**II) REVISION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE AU FRAIS D'ABONNEMENT MENSUEL DE LA
TELEASSISTANCE « VITARIS »**

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE
14 VOIX POUR
0 ABSTENTION**

**La Vice-Présidente
Krystina BEHETRE**